



Comité externe d'examen
des griefs militaires

Military Grievances
External Review Committee

Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2025

This document is also available in English under the title: Quarterly financial report for the quarter ended September 30, 2025

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission du Comité externe d'examen des griefs militaires.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Comité externe d'examen des griefs militaires
60, rue Queen, 9ième étage
Ottawa (Ontario) K1P 5Y7
www.canada.ca/fr/externe-examen-griefs-militaires.html

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Défense nationale, 2025

No de cat. DG3-5F-PDF
ISSN 2817-9854

Comité externe d'examen des griefs militaires

Compte rendu des résultats, des risques et des changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2025

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il doit être consulté en même temps que le Budget principal des dépenses de 2025-2026 et le rapport financier trimestriel 2024-2025 pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024. Il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une vérification externe.

Vous trouverez une description sommaire des responsabilités essentielles du Comité externe d'examen des griefs militaires (le Comité) dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Méthode de présentation

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport inclut les autorisations de dépenser du Comité accordées par le Parlement et utilisées par le Comité conformément au Budget principal des dépenses de l'exercice 2025-2026. De plus, le présent rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en matière d'information financière concernant l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits qui accordent des limites annuelles ou par l'entremise de lois qui octroient des pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le Comité utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour préparer et présenter ses états financiers annuels, lesquels font partie du processus de production de rapports sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement demeurent fondés sur une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers du trimestre et de l'exercice à ce jour

État des autorisations

Au cours de l'exercice 2025-2026, les autorisations budgétaires disponibles ont augmenté de 339 474 \$ principalement en raison de trois facteurs : le transfert permanent de notre budget de fonctionnement au budget du personnel, des ajustements à la rémunération en raison de la mise à jour des conventions collectives, et un report de fonds du budget de fonctionnement qui est plus élevé par rapport à l'année précédente.

L'état des autorisations budgétaires révèle également qu'au 30 septembre 2025, 49 % des autorisations budgétaires disponibles avaient été utilisées, ce qui est similaire au taux d'utilisation de 48 % enregistré à la même période lors de l'exercice précédent. Ce taux d'utilisation démontre la stabilité des dépenses et atteste que celles-ci correspondent aux prévisions financières.

État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant

Les dépenses totales de fonctionnement ont augmenté de 37 992 \$ par rapport au second trimestre de l'exercice précédent. Lors du premier trimestre, les dépenses relatives au personnel ont augmenté de 145 838 \$. Cependant, cette hausse a été compensée par une baisse significative des dépenses liées aux services professionnels et aux contrats de location. La baisse des dépenses liées aux services

Comité externe d'examen des griefs militaires

Compte rendu des résultats, des risques et des changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2025

professionnels est principalement attribuable à une baisse des coûts de formation et à une diminution du recours à des services d'aide temporaire. De plus, certains frais de licence de TI sont maintenant assumés par Services Partagés Canada, ce qui a contribué à diminuer les dépenses de fonctionnement.

3. Risques et incertitudes

Le second trimestre de l'année financière 2025-2026 est demeuré une période importante de transition. En avril 2025, le Comité a apporté des modifications à son processus d'examen des griefs afin d'en améliorer l'efficacité, et à la fin du second trimestre les résultats étaient prometteurs. Toutefois, il y a des risques associés à ces changements et le Comité est en train de les étudier. Par exemple, le haut niveau de productivité atteint lors du second trimestre pourrait entraîner de la fatigue chez les membres du personnel et provoquer une baisse des résultats. Par ailleurs, un poste de membre du Comité à temps partiel, qui est une nomination par le gouverneur en conseil (GEC), demeure vacant. Ce retard constitue un risque à la productivité opérationnelle et suscite de l'incertitude quant au moment où une nouvelle nomination aura lieu.

Grâce à une bonne gestion de la capacité des effectifs, le Comité souhaite atténuer les répercussions engendrées par le retard lors des nominations par le GEC au sein du programme des Opérations. Le Comité continuera à améliorer son processus d'examen des griefs afin de gérer de façon efficace la charge de travail actuelle, de simplifier son fonctionnement et de maximiser les résultats produits à l'aide des ressources existantes. Enfin, le Comité continue d'avoir la priorité suivante : encourager la conciliation travail-vie personnelle et mettre en œuvre des stratégies de mobilisation pour maintenir la motivation des membres du personnel et les aider à s'adapter au changement. Cette priorité comprend le lancement d'un programme de leadership afin que les gestionnaires soient outillés pour aider le personnel durant cette phase d'adaptation au changement.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changements importants quant au fonctionnement, au personnel ou aux programmes du Comité durant le second trimestre. Puisque des changements importants ont été mis en place durant le premier trimestre de 2025-2026, le Comité a estimé qu'il faut laisser passer du temps avant d'envisager d'apporter d'autres changements.

Approuvé par :

Original signé par

Original signé par

Kelly Walsh
Présidente et première dirigeante
Ottawa, Canada

Miguel Adam, CPA
Dirigeant principal des finances par intérim
Ottawa, Canada